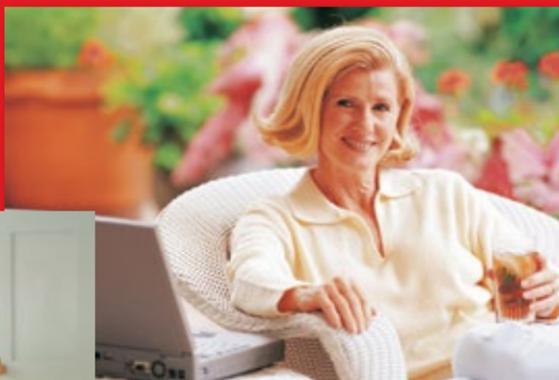


GUIDE DU MEMBRE DE L'ACS : AVANTAGES ET SERVICES



Association canadienne des « snowbirds »
Engagement, service et défense des voyageurs

Association canadienne des « snowbirds »

180 Lesmill Road
Toronto (Ontario)
Canada M3B 2T5

416-391-9090 Centre d'appels – français
1-800-265-5132 Sans frais – français

416-391-9000 Centre d'appels – anglais
1-800-265-3200 Sans frais – anglais

Télécopieur : 416-441-7007

Courriel : csastaff@snowbirds.org



Table des matières



GUIDE DU MEMBRE DE L'ACS : AVANTAGES ET SERVICES

Première partie : Introduction

L'ACS... Notre association.....	4
L'ACS... Un grand groupe à l'unisson!	5
L'ACS... Des résultats qui comptent!	6
L'ACS... Nous travaillons pour l'avenir.....	8
L'ACS... Fonds d'action spécial.....	9

Deuxième partie : Avantages et services

Programme d'échange de devises des « snowbirds ».....	10
Site Web de l'ACS – www.snowbirds.org	12
Régime d'assurance auto et habitation de l'ACS	13
Assurance voyage Medipac	14
Régime d'assurance individuelle contre les accidents de l'ACS	15
Le magazine <i>Nouvelles</i> « CSA »	16
Le Bulletin de rendement à l'intention des voyageurs canadiens	17
Aide-mémoire du voyageur de l'ACS	18
Guide des voyageurs de l'ACS.....	19
Présentations « Snowbird Lifestyle »	20
Réunions « Snowbird Extravaganza » et réunions d'information hivernales.....	21
Notes.....	22

Le contenu du présent guide, qui vous est fourni uniquement à titre d'information, repose sur les renseignements disponibles au moment de l'impression (2022) et, à notre connaissance, il est exact. Nous vous invitons à nous faire parvenir vos commentaires sur ce guide.





L'ACS Notre association

L'Association canadienne des « snowbirds », qui compte plus de 115 000 membres, est un organisme national sans but lucratif. Son mandat : défendre et améliorer les droits et privilèges des voyageurs canadiens.

Les mots « snowbird » et « voyage » sont presque synonymes. C'est par amour pour le voyage qu'en 1992, mille quatre-vingt-douze Canadiens convaincus ont fait bloc pour organiser un grand rassemblement à Lakeland, en Floride. Ils étaient scandalisés par la réduction, de la part des provinces, des paiements pour les soins médicaux reçus à l'étranger.

Bon nombre d'entre eux étaient des retraités à revenu fixe ou restreint. Certains possédaient une propriété aux États-Unis, alors que d'autres louaient chaque année une résidence d'hiver. D'autres encore étaient simplement en vacances. Mais tous avaient foi en la *Loi canadienne sur la santé* et en leur droit fondamental, en tant que Canadiens, à recevoir à l'étranger le même traitement que s'ils étaient au Canada.

L'ACS a toujours défendu les principes de la Loi, dont les modalités de la condition de transférabilité prévoient le paiement des montants pour le coût des services de santé assurés « [...] s'ils sont fournis à l'étranger, selon le montant qu'aurait versé la province pour des services semblables fournis dans la province, compte tenu, s'il s'agit de services hospitaliers, de l'importance de l'hôpital, de la qualité des services et des autres facteurs utiles » (*Loi canadienne sur la santé*, art. 11(1)(b)(ii)).

Actuellement, certaines provinces ne paient que 100 \$ par journée d'hospitalisation à l'étranger, un montant bien inférieur au taux provincial.

L'ACS par ailleurs croit que tous les Canadiens devraient être libres de voyager en tout temps à l'intérieur du Canada, même après avoir été absents du pays jusqu'à 182 jours, comme le permettent la plupart des provinces et territoires. Certaines provinces collaborent toutefois avec nous, et nous continuons de travailler à ce qu'elles reconnaissent toutes notre droit de voyager.

Ce qui avait commencé comme une campagne pour une couverture d'assurance abordable des soins médicaux en voyage à l'étranger s'est transformé en un organisme national voué à la défense non seulement des droits de tous les Canadiens, mais aussi de la *Loi canadienne sur la santé* et de notre régime de soins de santé national.

L'ACS

Un grand groupe à l'unisson!

Nous savons, pour la plupart, que si nous agissons seuls, nous avons peu de chances de provoquer des changements positifs ou de défendre nos droits durement acquis. Toutefois, si nous faisons partie d'un grand groupe démocratique qui s'attaque aux problèmes en parlant d'une voix forte et unie, nous pouvons influencer le cours des événements qui affectent notre vie et celle de nos proches.

L'ACS, qui représente dans le monde entier les Canadiens de chaque province et territoire, a fait la preuve de sa détermination et de sa capacité à militer pour l'équité et l'égalité.

Depuis sa fondation, l'ACS a évolué pour devenir le porte-parole par excellence de tous les voyageurs canadiens.

L'ACS a démontré qu'elle était un organisme tenace et axé sur les résultats. Ses réalisations en faveur de ses membres et de tous les Canadiens témoignent de la fermeté et du pragmatisme de ses interventions auprès du gouvernement et de l'industrie.



L'ACS Des résultats qui comptent!

L'ACS a fait pression auprès des gouvernements des provinces et des territoires pour qu'ils respectent la *Loi canadienne sur la santé* lorsqu'ils ont diminué la couverture des soins de santé à l'étranger, faisant ainsi augmenter le coût des assurances. Lorsque le processus de consultation s'est révélé infructueux, nous avons défendu nos droits devant les tribunaux.

L'ACS fait un suivi des questions touchant le passage des frontières et défend les droits de tous les Canadiens de voyager librement. Lorsque l'agence américaine Immigration and Naturalization Service (INS) a proposé d'apporter des changements radicaux aux règles touchant les visas B-2 pour visiteurs, qui auraient vu la limite de séjour aux États-Unis des Canadiens passer de 182 à seulement 30 jours, l'ACS est immédiatement entrée en contact avec le ministère des Affaires étrangères du Canada et l'INS elle-même. Nous nous sommes associés, aux États-Unis, avec des gouverneurs, des chambres de commerce et des agences de tourisme de divers États afin d'exprimer nos inquiétudes et de leur rappeler à quel point les Canadiens contribuent à l'économie de leurs collectivités. Fait remarquable, bon nombre des intervenants que l'ACS a contactés n'étaient pas au courant des changements proposés par l'INS. Quoi qu'il en soit, grâce à nos efforts, la question a été portée devant le Congrès américain, discutée lors de la réunion sur le commerce entre le Canada et les É.-U. et analysée à fond dans les médias à l'échelle internationale. En outre, l'ACS a été invitée à témoigner devant le House Small Business Committee du Congrès américain à Washington, après quoi elle a reçu une promesse écrite que les Canadiens admissibles à visiter les États-Unis ne seraient pas incommodés par les changements proposés.



Victoires de l'ACS

- ◆ En 2020, L'ACS a engagé et gagné une bataille juridique contre le gouvernement de l'Ontario, lequel a dû rétablir la couverture d'assurance d'urgence à l'étranger pour les voyageurs ontariens.
- ◆ L'ACS a fait pression auprès du Congrès américain afin de faire inclure le visa de retraité canadien dans un projet de loi présenté à la Chambre des représentants et au Sénat.
- ◆ L'ACS a fait pression, avec succès, auprès du gouvernement fédéral pour qu'il double la durée du passeport canadien pour la faire passer de 5 à 10 ans.
- ◆ L'ACS a fait pression auprès de l'État de la Floride afin qu'il annule une loi exigeant que les automobilistes étrangers obtiennent un permis de conduire international pour pouvoir y conduire un véhicule à moteur.
- ◆ L'ACS a travaillé en partenariat avec les gouvernements de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse pour faire passer de six à sept mois la période maximale où un résident peut séjourner hors province tout en maintenant sa couverture publique d'assurance maladie.
- ◆ L'ACS a fait pression, avec succès, pour que le gouvernement de la Saskatchewan renonce à appliquer la taxe de vente provinciale sur les primes d'assurance voyage médicales.
- ◆ L'ACS a convaincu le gouvernement ontarien de rétablir le remboursement des soins de santé d'urgence aux taux précédents et de prolonger la durée maximale de séjour hors province à sept mois ou 212 jours.

Témoignages

Tous les Canadiens devraient remercier l'Association canadienne des « snowbirds ».
John Ellis (JEB) Bush, gouverneur de la Floride, 2004

L'Association canadienne des « snowbirds » représente efficacement les intérêts des voyageurs retraités de notre province depuis plus de 20 ans.
Dalton McGuinty, premier ministre de l'Ontario, 2003

Notre gouvernement tient en haute estime la vigueur de votre organisme, la solidarité dont il fait preuve et les opinions de ses membres.
Mike Harris, premier ministre de l'Ontario, 1999



L'ACS Nous travaillons pour l'avenir

L'ACS s'attache à défendre et protéger les droits de tous les voyageurs canadiens.

Nous continuons d'accorder une importance prioritaire à l'article de la *Loi canadienne sur la santé* portant sur la transférabilité. Nous poursuivons en effet nos pressions sur le ministre fédéral de la Santé pour qu'il applique la Loi afin que tous les Canadiens bénéficient des droits, des libertés et des avantages visés lors de son adoption.

Les restrictions imposées par les provinces et les territoires sur les médicaments d'ordonnance ont suscité des inquiétudes parmi beaucoup de nos membres. Or, nous intervenons auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux pour qu'ils tiennent compte des difficultés et des risques que ces limites constituent pour notre santé.

Par ailleurs, nos membres ont rencontré de nombreuses complications à la frontière, et il arrive encore que des Canadiens soient forcés de faire demi-tour à la frontière canado-américaine et voient leurs plans pour l'hiver entravés de façon arbitraire.

En collaboration avec Affaires mondiales Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada, à Ottawa, et le département d'État ainsi que l'agence Customs & Border Protection des États-Unis, nous continuons donc d'examiner les options qui allégeraient les restrictions sur les séjours des Canadiens aux États-Unis.

Enfin, nous maintenons nos pressions sur les gouvernements provinciaux et territoriaux en ce qui a trait au maintien de la couverture d'assurance maladie, à l'accès aux médicaments prescrits, de même qu'au maintien du droit de vote pour les voyageurs.

S'il-vous-plaît, continuez de nous faire part de vos commentaires et de vos inquiétudes par la poste ou par courriel à csastaff@snowbirds.org.



Fonds d'action spécial de l'ACS

Le Fonds d'action spécial est une ressource essentielle que nous pouvons mobiliser si une menace imminente pèse sur les droits et les privilèges de nos membres. Chaque dollar versé est déposé dans un compte distinct, indépendant du budget d'exploitation courant de l'ACS. Nous l'utilisons lorsque nous manquons de temps pour solliciter des dons et que nous devons entreprendre immédiatement des activités de pression et de consultation auprès d'un gouvernement.



En réaction aux commentaires de nos membres, en 2012 et 2013, l'ACS a fait pression auprès du Congrès américain pour faire passer la période de séjour maximale des retraités canadiens de six à huit mois. Grâce à nos démarches, le visa de retraité canadien a été inclus dans divers projets de loi présentés au Sénat et à la Chambre des représentants. Au moment de mettre sous presse, notre proposition était prise en considération par les deux institutions.

Toujours en 2013, la Floride a adopté une loi exigeant que les automobilistes étrangers obtiennent un permis de conduire international pour pouvoir y conduire un véhicule à moteur. L'ACS n'a pas perdu de temps et a fait pression avec succès auprès des élus de la Floride afin de faire annuler cette exigence.

En 2020, l'ACS a engagé et gagné une bataille juridique contre le gouvernement de l'Ontario, lequel a dû rétablir la couverture d'assurance d'urgence à l'étranger pour les voyageurs ontariens.

Dans chacun de ces cas, le Fonds d'action spécial s'est avéré une ressource cruciale pour l'Association.

Les limites imposées au nombre de médicaments d'ordonnance que vous pouvez obtenir à la fois, même si vous partez pour un long séjour, vous préoccupent? Vous pensez que vous devez faire entendre votre voix auprès du gouvernement? Alors aidez l'ACS à défendre vos droits lorsque des lois canadiennes ou américaines risquent de nuire à votre capacité de voyager.

Nous ne pouvons prédire les décisions politiques qui affecteront les voyageurs canadiens. Ce que nous savons, c'est que le chemin sera semé d'obstacles imprévus. Mais grâce au Fonds d'action spécial, nous serons armés pour les déjouer.

Programme d'échange de devises des « snowbirds »

Vous pouvez désormais, tout comme des milliers de snowbirds satisfaits, échanger vos dollars canadiens contre des dollars américains à un taux privilégié exclusif, plus avantageux que le taux de change au guichet de votre institution financière.

Le Programme d'échange de devises des « snowbirds » vous permet, au début de chaque mois, de virer automatiquement et de façon continue des fonds de votre institution financière au Canada à votre institution financière aux États-Unis, que vous soyez en séjour aux États-Unis ou de retour au Canada. Le programme met en commun les fonds de tous les participants, ce qui nous permet d'obtenir un taux de change préférentiel sur le volume dont vous et tous les autres participants pouvez profiter. Une grande institution financière administre le programme, ce qui est garant d'une totale sécurité. C'est un programme pratique, éprouvé et sans complication.

VOICI COMMENT LE PROGRAMME FONCTIONNE

Vos dollars canadiens sont retirés de votre compte chèques le premier* jour ouvrable de chaque mois que vous aurez indiqué. Ils sont ensuite convertis en dollars américains au taux négocié par l'ACS, en fonction des achats de devises regroupés de tous les membres participants ce mois-là. Les fonds en devise américaine sont alors déposés dans votre compte aux États-Unis le cinquième* jour ouvrable du mois.

Outre les frais d'inscription uniques de 5 \$, il en coûte aux membres annuels actifs de l'ACS seulement 2 \$ par virement mensuel. Quant aux membres à vie de l'ACS, ils n'ont pas à payer de frais mensuels de virement.

Attention : Dans le cadre des autres programmes de virement de devises, y compris ceux des banques canadiennes, la banque américaine de destination peut exiger des frais supplémentaires allant jusqu'à 15 \$ pour un virement de fonds international, alors que si vous participez au Programme d'échange de devises des « snowbirds », votre banque aux É.-U. ne vous imposera pas de frais. Tout un programme!

Conçu exclusivement pour les « snowbirds » canadiens

Programme d'échange de devises des « snowbirds »^{nc}



Choisi par des milliers de « snowbirds »

Taux de change préférentiels exclusifs

Virements mensuels automatiques

Virements à frais minimes ou sans frais

Économisez des centaines de dollars par année



Approuvé par

ASSOCIATION CANADIENNE
DES « SNOWBIRDS »



SI VOUS ÊTES UN NOUVEAU PARTICIPANT

Il suffit de remplir la demande, disponible auprès du bureau de l'ACS, d'y joindre un chèque annulé de chacun des deux comptes bancaires (canadien et américain), et de poster le tout à l'ACS. Au premier mois que vous aurez indiqué, et chaque mois par la suite, nous virerons les fonds déterminés par vous de votre compte d'une institution financière canadienne à votre compte d'une institution financière américaine.

SI VOUS AVEZ DÉJÀ PARTICIPÉ

Si vous avez déjà participé au programme et que vous aimeriez prolonger, augmenter ou diminuer vos virements, remplissez la demande, disponible auprès du bureau de l'ACS, et retournez-la sans y joindre de chèques annulés, sauf si vos renseignements bancaires ont changé.

Important : Votre compte bancaire américain doit être détenu aux États-Unis. Les comptes canadiens en dollars américains ne sont pas admissibles. Pour en savoir plus, appelez-nous sans frais au **1-800-265-5132** ou au **416-391-9090**.

* Tenez compte des fins de semaine et des jours fériés canadiens et américains, où les banques sont habituellement fermées, pour déterminer la date du dépôt dans votre compte bancaire aux É.-U.

Site Web de l'ACS www.snowbirds.org



Le site Web de l'Association canadienne des « snowbirds », véritable portail d'information en ligne, vous renseigne sur les sujets d'intérêt pour les snowbirds.

Vous y trouverez un riche contenu :

- ◆ Le magazine *Nouvelles « CSA »* – des sections en ligne du numéro actuel et des numéros précédents de notre magazine trimestriel.
- ◆ Le *Bulletin de rendement à l'intention des voyageurs canadiens* – quel est le rendement de votre province ou territoire quant aux voyages? Notre évaluation pancanadienne vous éclairera.
- ◆ Des communiqués de presse – une information à jour sur les questions d'intérêt pour les voyageurs canadiens.
- ◆ Le Jaseur
- ◆ Le calendrier des activités – une liste d'activités pour les snowbirds au Canada et aux États-Unis.
- ◆ Les avantages aux membres – tout sur nos programmes à valeur ajoutée qui vous aident à tirer le maximum de votre vie de snowbird.
- ◆ Des formulaires fiscaux américains – téléchargez les dernières versions des formulaires 8840 et W8-BEN.

Régime d'assurance auto et habitation de l'ACS

Votre mode de vie voyageur vous expose à des risques particuliers au chapitre de votre protection d'assurance habitation et automobile. En effet, votre domicile au Canada peut être inhabité pendant plusieurs mois et votre véhicule se trouve souvent à l'extérieur du pays pendant de longues périodes. Bien des compagnies d'assurance exigent un supplément de primes dans de telles situations, et dans certains cas, votre police d'assurance automobile ou habitation peut être annulée si vous n'avez pas informé votre assureur d'une absence prolongée. Le régime d'assurance auto et habitation de l'ACS répond aux besoins en assurance liés au mode de vie des snowbirds et il fournit une protection complète à prix concurrentiel.

Pour en savoir plus ou pour obtenir une soumission,
appelez-nous :

1-800-265-5132 ou 416-391-9090

Avant de faire vos valises et de partir dans le Sud,
obtenez le régime d'assurance qui convient à votre style de vie!



Établi par Intact Compagnie d'assurance

Assurance voyage

Medipac

À ses débuts, l'ACS avait parmi ses principaux mandats de trouver pour ses membres un programme d'assurance voyage complet et abordable.

À la suite d'un appel d'offre en bonne et due forme, le Conseil d'administration de l'ACS a choisi de recommander exclusivement Medipac International à titre de fournisseur d'assurance voyage d'urgence.

Tout programme d'assurance voyage comporte trois éléments fondamentaux : le prix, les clauses de la police et le service d'assistance médicale d'urgence.

Depuis plus de 30 ans, l'ACS et Medipac travaillent de pair pour fournir à leurs membres et clients ce que nous considérons comme, globalement, le meilleur produit d'assurance voyage conçu pour votre mode de vie voyageur. Les primes de Medipac sont raisonnables, les clauses de ses polices sont équitables et faciles à comprendre, et son service d'assistance médicale emploie ses propres professionnels de la santé formés spécialement à cet effet. Leur vaste expérience auprès des fournisseurs de soins à l'étranger peut faire toute la différence en cas de maladie ou d'accident pendant votre voyage. Ils sont à l'autre bout du fil, disposés à vous servir avant, pendant et après votre voyage.



MEDIPAC
Assurance voyage

Appelez-nous sans frais au 1-800-267-6440.

www.medipac.com



Régime d'assurance individuelle contre les accidents

de l'ACS

Pourquoi un tel régime?

Personne n'aime songer aux accidents. Si une assurance ne peut les prévenir, elle peut tout de même vous protéger, ainsi que votre conjoint, contre les difficultés financières importantes qui accompagnent un décès soudain par accident, une mutilation ou une perte de la vue. Bien que de telles pertes personnelles soient irrémédiables, la présente assurance peut toutefois en réduire les contrecoups sur le plan financier.

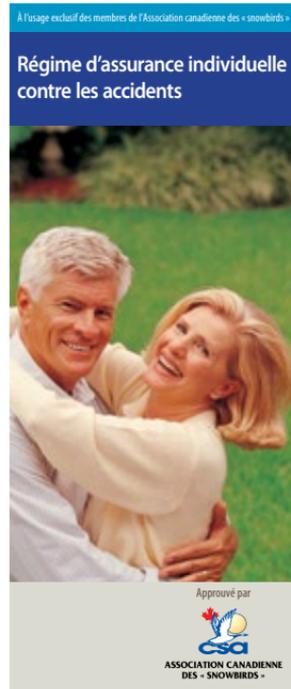
Il ne faut pas penser que l'assurance accident peut remplacer l'assurance vie, mais malheureusement, le nombre d'accidents graves de toutes sortes a augmenté ces dernières années. Jour après jour, des victimes de tragédies font la une des quotidiens : un accident survenu au travail, au terrain de jeu, en avion ou en motoneige, ou même au cours d'une activité à laquelle on n'associe généralement aucun danger. L'assurance accident, pour une fraction du coût de l'assurance vie, propose une façon d'augmenter considérablement votre protection financière.

Couverture

Vous êtes couvert, ainsi que votre conjoint si vous avez choisi de l'assurer, contre les accidents survenant à tout moment, au travail ou ailleurs, en voyage ou à la maison, y compris en tant que passager d'un avion lors d'un vol régulier. Votre assurance est valide en tout temps. Certaines restrictions s'appliquent. Vous trouverez les détails dans le dépliant.

Les indemnités sont versées sans égard à toute autre indemnité que vous ou votre conjoint touchez par l'intermédiaire de quelque autre assureur, compagnie d'assurance ou organisme.

Pour en savoir plus ou pour recevoir un dépliant détaillé et un formulaire de proposition, appelez-nous au **1-800-265-5132**.



Le magazine *Nouvelles « CSA »*

Le magazine *Nouvelles « CSA »*, publié quatre fois par année, s'adresse aux snowbirds canadiens. Depuis 1992, plus de 100 numéros ont été publiés. Les lecteurs de ce magazine couleur divertissant et informatif l'attendent toujours avec impatience. Vous saurez tout des initiatives et réalisations récentes de l'ACS. Ses chroniques d'actualité vous renseigneront sur les questions qui touchent le mode de vie des snowbirds. Ses articles traitent de thèmes comme les voyages, la santé, les services financiers et le passage des frontières. Vous y trouverez même des articles rédigés par des snowbirds comme vous.

Les membres sont invités à partager leurs conseils, leur expérience et leurs renseignements sous forme de chroniques du voyageur, d'avis aux snowbirds ou de lettres d'opinion. Les snowbirds sont d'une race à part! Si les publications sont nombreuses à s'adresser au marché des aînés, une seule s'intéresse toutefois exclusivement au mode de vie des snowbirds.



Le Bulletin de rendement à l'intention des voyageurs canadiens

Le Bulletin de rendement à l'intention des voyageurs canadiens fait une évaluation exhaustive des politiques et pratiques des gouvernements à l'égard des Canadiens qui voyagent.

Ce document complet, qui attribue des notes allant de A+ à F à la manière d'un bulletin scolaire, examine le rendement des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada selon cinq domaines clés touchant les snowbirds :



- ◆ Maintien de la couverture d'assurance maladie pour les grands voyageurs
- ◆ Couverture des soins d'urgence à l'étranger
- ◆ Accès à une provision suffisante de médicaments prescrits pour toute la durée du voyage
- ◆ Maintien du droit de vote pour les voyageurs
- ◆ Disponibilité de l'information gouvernementale

Le bulletin, mis à jour périodiquement, est publié sous forme de magazine imprimé, ainsi qu'en format électronique téléchargeable gratuitement sur le site Web de l'ACS au www.snowbirds.org.

Lors de sa publication en format papier, nous postons le bulletin à chaque politicien canadien élu à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale. En outre, nous transmettons une copie électronique aux médias d'information canadiens.

Le bulletin de rendement est à la base de nos activités de pression et de représentation auprès des gouvernements au Canada.

Aide-mémoire du voyageur de l'ACS

Il est facile de passer par-dessus les petits détails dans la frénésie du départ. L'ACS vous prête main-forte avec l'*Aide-mémoire du voyageur de l'ACS*, un recueil qui regorge de conseils sur toute une gamme de sujets touchant les voyages. Chaque membre en reçoit une copie papier. On peut aussi le télécharger sur le site Web de l'ACS au www.snowbirds.org.

Avez-vous pensé à...

- ✓ vérifier vos documents de voyage? Ils facilitent le passage à la frontière!
- ✓ apporter vos ordonnances? Préparez les preuves que vos médicaments vous ont été prescrits ou qu'ils sont en vente libre!
- ✓ souscrire une assurance voyage médicale avant de partir? Lisez votre police et posez des questions!

L'ACS invite tous les membres à lui faire parvenir leurs propres conseils de voyage en vue de leur inclusion dans la prochaine version. Envoyez-les par courriel à csastaff@snowbirds.org et ils pourraient figurer dans le prochain *Aide-mémoire du voyageur de l'ACS*!



Guide des voyageurs de l'ACS

L'ACS présente aux membres ce guide pratique et informatif des règlements relatifs au passage de la frontière, car elle sait que les subtilités des déplacements entre le Canada et les États-Unis ou d'autres pays en inquiètent plus d'un. Le *Guide des voyageurs de l'ACS* traite d'une foule de questions liées aux voyages, notamment :

- ◆ Diverses questions avant votre départ
- ◆ Le passage des frontières
- ◆ Les articles acceptés aux États-Unis
- ◆ Diverses questions à propos des États-Unis
- ◆ Les articles acceptés au Canada
- ◆ Les ambassades et consulats

Le *Guide des voyageurs de l'ACS* est offert en copie papier et en ligne au www.snowbirds.org.



Présentations

« Snowbird Lifestyle »

En collaboration avec Medipac International, l'ACS organise à la grandeur du Canada une série de rencontres spéciales en après-midi. Au programme, des prestations d'artistes professionnels et des renseignements et conseils utiles sur les voyages pour l'année qui vient.

Les présentations, qui ont lieu chaque année en septembre et octobre, se déroulent en alternance dans l'Ouest (de l'Ontario à la Colombie-Britannique), dans l'Est (de l'Ontario au Canada atlantique), et en Ontario.

Pour connaître les dates et les lieux des présentations, consultez le magazine *Nouvelles « CSA »* ou le site Web de l'ACS au www.snowbirds.org, ou encore téléphonez à l'ACS au **1-800-265-5132**.



Réunions « Snowbird Extravaganza » et réunions d'information hivernales

En collaboration avec Medipac International, l'ACS organise une série de réunions d'information d'une journée et de réunions *Extravaganzas* de deux jours dans le sud des États-Unis. Les réunions d'information incluent la prestation d'artistes professionnels et les réunions *Extravaganza* comportent un salon commercial.



Bowser and Blue lors de la réunion Extravaganza en Floride

Les réunions, qui ont lieu chaque année en février et mars, se tiennent dans plusieurs villes de la Floride, du Texas, de l'Arizona et de la Californie. Une réunion en français a également lieu chaque année en Floride.

La première réunion *Extravaganza*, qui est aussi la plus importante, se déroule en Floride vers le milieu ou la fin de janvier. À cette occasion, l'ACS tient également son assemblée annuelle.

Pour connaître les dates et les lieux des présentations, consultez le magazine *Nouvelles « CSA »* ou le site Web de l'ACS au www.snowbirds.org, ou encore téléphonez à l'ACS au **1-800-265-5132**.



- ▲ Le ténor canado-écossais John McDermott
- ▶ La superstar du country Michelle Wright



L'assurance voyage Medipac

Pour les Canadiens qui savent où ils vont : dans le sud!



1-800-267-6440
www.medipac.com

Assureur : L'Ancienne République, Compagnie d'Assurance du Canada

